

UN PARTENARIAT RÉGIONAL



► STIMULER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Rhône-Alpes



rhonealpes.fr



L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ... DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit de l'ensemble des **activités visant à satisfaire les besoins des populations sur un territoire**. Elle permet de créer de l'emploi local, non délocalisable, moins vulnérable aux crises économiques, et pour tous les niveaux de qualifications.

► **Entre 45 et 80 % de l'emploi** sur les territoires de Rhône-Alpes relève de l'économie de proximité

Elle comprend les entreprises artisanales, commerciales, agricoles et de services, des PME à **ancrage local**, et des structures de l'économie sociale et solidaire.

Sa vitalité dépend de la capacité du territoire à **capter des revenus** hors de ses « frontières » et de l'aptitude des populations résidentes ou ponctuelles (flux touristiques, domicile-travail...) à **consommer localement**.

QUELS LEVIERS D'ACTION POUR LES TERRITOIRES DE RHÔNE-ALPES ?

Parce qu'au niveau local croissance ne signifie pas nécessairement développement, l'enjeu pour les territoires de Rhône-Alpes est de comprendre leur modèle de développement pour le rééquilibrage de la base des leviers les plus efficaces.

STIMULER LE MOTEUR PRODUCTIF

Favoriser et faciliter l'activité des entreprises locales :

- > soutenir la création d'entreprises et le développement d'activités existantes,
- > stimuler l'innovation...

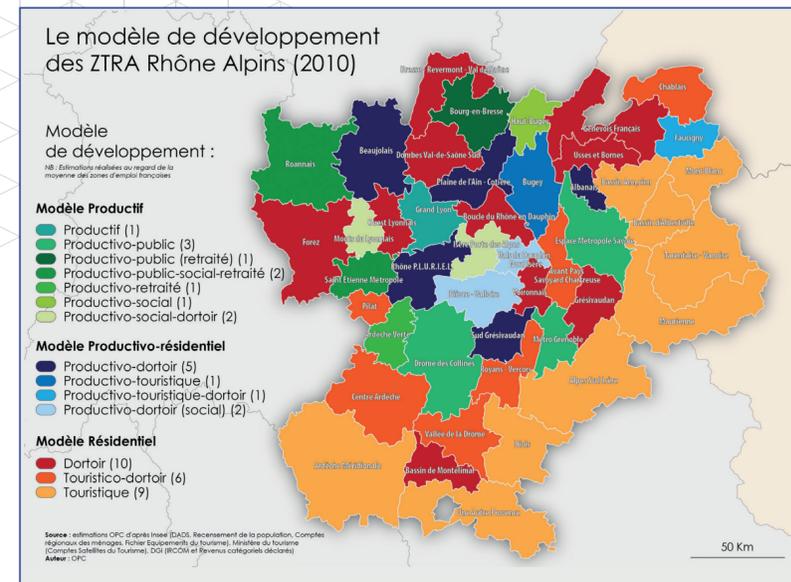
STIMULER LE MOTEUR RÉSIDENTIEL

Capter les richesses et les redistribuer en dépenses de consommation dans l'économie locale :

- > développer l'activité touristique, services, commerces, épargne locale...),
- > stimuler l'attractivité résidentielle du territoire,
- > accompagner les personnes dans les mutations du territoire et les nouvelles mobilités (services aux « navetteurs », tiers lieux...)
- > encourager la consommation locale (circuits courts, système alimentaire,

LES DIFFÉRENTS MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Chacun de ces modèles est porté par une dynamique spécifique et ne repose pas sur une analyse sectorielle classique.



► Le type « productif »

Il se caractérise par des **revenus liés à la présence d'actifs** qui vivent sur le territoire et contribuent à la **production de biens et services vendus hors du territoire**. Ils peuvent être pondérés par la présence de revenus issus des transferts sociaux (modèle productivo-social), ou par une concentration d'emplois publics (modèle productivo-public, plutôt dans les territoires urbains). Ce modèle est davantage soumis aux aléas économiques.

► Le type « résidentiel »

Il se caractérise par des **revenus résidentiels** liés à la présence de personnes qui ne travaillent pas sur le territoire : pensions de retraites, dépenses touristiques, revenus dortoirs, revenus des capitaux mobiliers et fonciers. On retrouve ces modèles en zones de montagne (modèle touristique), à proximité des frontières ou d'une agglomération (modèle dortoir). Ce modèle est porteur de risque s'il est trop spécialisé.

► Les modèles dits « équilibrés »

Aucun moteur de développement ne ressort véritablement par rapport aux autres. Parmi ceux-ci, le modèle « **productivo-résidentiel** » présente un réel intérêt dans la mesure où il offre des garanties en cas de ralentissement de l'un des deux moteurs. Il comporte à la fois un système productif compétitif et une forte attractivité.

Pour en savoir plus : *Cahier de l'économie de proximité n° 2 – paru en mai 2015*

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE EN RHÔNE-ALPES

UN RÉSEAU DE PARTENAIRES ENGAGÉS :

L'économie de proximité en Rhône-Alpes repose sur un partenariat étroit entre la Région, l'État, la Chambre de commerce et d'industrie de région, la Chambre régionale de métiers et d'artisanat, la Chambre régionale d'agriculture, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, l'association Cap Rural, et l'association ARADEL.

Cette mobilisation a permis de mutualiser des outils d'ingénierie pour accompagner le développement économique, de connaissance des territoires, de formation et de professionnalisation des acteurs de l'économie de proximité.

Le comité de pilotage régional de l'économie de proximité regroupe l'ensemble de ces partenaires. Ce lieu d'échange propose, coordonne, ajuste et évalue les différents programmes.

Afin d'accompagner concrètement les projets des territoires, ces partenaires mobilisent leurs politiques territoriales sectorielles et les fonds européens.

Une culture partagée du développement de l'économie de proximité

À destination des développeurs économiques, des élus, des entreprises, de nombreuses ressources sont proposées en Rhône-Alpes :

- Depuis 2012, une rencontre annuelle permettant de capitaliser les méthodes et les expériences,
- Deux éditions des Cahiers de l'économie de proximité,
- Une vidéo pédagogique sur l'économie de proximité,
- Une lettre partenariale mensuelle,
- La formation-action : « Agir en faveur de son économie de proximité ». Intitulées « IMPL » institut de management des pratiques locales.